

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nouria -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 23 juin 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme. Sonia KETARI LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2019

(Unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2019	31.12.2018
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	269 743	195 531
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	520 576	508 360
AC3 Créances sur la clientèle	3	5 377 606	4 161 650
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	21 704	64 096
AC5 Portefeuille d'investissement	5	1 344 112	1 288 524
Titres mis en équivalence	6	26 335	52 917
AC6 Valeurs immobilisées	7	90 766	75 140
AC7 Autres actifs	8	128 253	137 806
TOTAL ACTIF		7 779 096	6 484 024
PASSIF			
PA1 Banque centrale et CCP	9	674 000	785 000
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	293 526	113 387
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	11	5 233 804	4 642 736
PA4 Emprunts et ressources spéciales	12	693 439	288 887
PA5 Autres passifs	13	238 666	60 279
TOTAL PASSIF		7 133 435	5 890 289
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		100 000	100 000
CP2 Réserves groupe		467 752	471 423
CP5 Résultats reportés		767	1 449
CP6 Résultat consolidé de l'exercice		8 817	9 681
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	577 336	582 553
Part des minoritaires dans les réserves		67 993	10 287
Part des minoritaires dans le résultat		332	895
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES		7 779 096	6 484 024

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2019

(Unité : en 1000 DT)

		Note	31.12.2019	31.12.2018
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB01	Cautions, avals et autres garanties données	15	756 044	679 462
HB02	Crédits documentaires	16	396 048	207 179
HB03	Actifs donnés en garantie	17	722 000	728 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			1 874 092	1 614 641
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>				
		18		
HB04	Engagements de financement donnés		180 416	230 569
HB05	Engagements sur titres		1 000	750
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			181 416	231 319
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>				
HB06	Garanties reçues	19	1 123 043	786 434

Etat de résultat Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
PR1		473 327	357 371
PR2		68 466	67 252
PR3		22 171	24 597
PR4		73 651	71 641
Total produits d'exploitation Bancaire		637 615	520 861
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
CH1		358 977	263 314
CH2		7 895	8 508
Total charges d'exploitation Bancaire		366 882	271 822
Produits nets Bancaires		270 743	249 039
PR5/CH4		(54 786)	(56 824)
PR6/CH5		(12 367)	(15 988)
PR7		563	112
CH6		(110 311)	(95 508)
CH7		(64 282)	(55 124)
CH8		(17 375)	(17 385)
Résultat d'exploitation		12 184	8 322
		576	4 446
PR8/CH9		(372)	(1 158)
CH11		(2 980)	(904)
Résultat des activités ordinaires		9 408	10 706
PR9/CH10		(260)	(130)
Résultat net consolidé		9 149	10 576
Part du résultat revenant aux minoritaires		332	895
Résultat net part du groupe		8 817	9 681

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2019	Exercice 2018
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		588 630	468 456
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(352 467)	(277 001)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		174 958	(110 651)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(1 321 373)	(162 803)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		767 712	(9 535)
Titres de placement		64 096	(7 650)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(95 628)	(91 041)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		145 118	(140 250)
Autres flux de trésorerie provenant de la variation du périmètre de consolidation		9 934	-
Impôt sur les sociétés		(4 212)	(2 588)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		(23 233)	(333 063)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		61 746	79 440
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		(31 268)	101 962
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(29 230)	(14 421)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		1 249	166 981
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'emprunts		74 916	11 340
Remboursement d'emprunts		203 264	(7 477)
Augmentation \ diminution ressources spéciales		111 516	6 719
Dividendes versés		(7 000)	(22 847)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		382 695	(12 265)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		360 711	(178 348)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(355 177)	(176 829)
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	31	5 534	(355 177)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2019**

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2019, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2012-04 du 12 Avril 2012, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

II. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidées de l'ATB :

Sociétés	Secteur	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	100,00%
Arab Tunisian Lease	Financier	Filiale	Intégration globale	41,24%
Arab Tunisian Invest*	Financier	Associée	Mise en équivalence	42,92%
Arab Tunisian Develop	Financier	Filiale	Intégration globale	44,09%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	34,29%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,34%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	89,60%

Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	15,16%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,63%
Axis Prudent*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,67%
FCP IRADETT 50*	Financier	Associée	Mise en équivalence	20,01%
FCP IRADETT CEA*	Financier	Associée	Mise en équivalence	25,15%
FCP SALAMETT PLUS*	Financier	Associée	Mise en équivalence	2,76%
FCP SALAMETT CAP*	Financier	Associée	Mise en équivalence	0,18%
CODIS*	Commercial	Associée	Mise en équivalence	13,90%
SARI*	Immobilier	Associée	Mise en équivalence	40,12%
ATL LLD*	Service	Filiale	Intégration globale	41,08%

*Rapports d'audit 2019 non-communicués.

Au cours de l'exercice 2019, l'Arab Tunisian Lease a procédé à une augmentation de capital en numéraire pour 7 500 000 dinars, soit 7 500 000 actions nouvelles. L'ATB a souscrit à titre irréductible et réductible dans cette augmentation de capital. Ainsi, la participation de l'ATB dans l'ATL s'est renforcée en 2019 pour atteindre un pourcentage de contrôle direct de 40.78%. Etant donné la représentation accentuée de l'ATB dans le conseil d'administration de l'ATL, cette dernière a été considérée, en 2019, comme une filiale et par la suite elle a été consolidée par intégration globale.

Ce renforcement de la participation du Groupe ATB dans l'ATL, en 2019, a engendré l'entrée en périmètre de consolidation de 2 sociétés nouvelles SARI et ATL LLD.

Par ailleurs, il est à noter qu'au cours de l'exercice 2019, deux sorties du périmètre de consolidation ont eu lieu. Il s'agit de deux fonds communs de placements liquidés : FCP IRADETT 20 et FCP IRADETT 100.

III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2019, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

- **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 Janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2019, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;

- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2011-2018.
- Détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2019. Il est déterminé en rapportant la proportion des impayés et consolidations au niveau des engagements classés 0 et 1 d'un groupe donné de l'année 2019 sur la même proportion en 2018. Ce facteur ne peut être inférieur à 1.
- L'application *des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2012-08.*

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2018 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

IV. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 269 743 KDT au 31.12.2019 contre 195 531 KDT au 31.12.2018 soit une augmentation de 74 212 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Caisse	38 907	38 232
Compte courant BCT	230 808	157 271
Compte courant postal	22	22
Traveller's Chèques	6	6
Total	269 743	195 531

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent 520 576 KDT au 31 décembre 2019 contre 508 360 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 12 216 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	219 495	404 235
Prêts aux établissements bancaires	263 380	45 990
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	2 203	21
Total créances sur établissements bancaires	485 078	450 246
Avoirs en compte sur les établissements financiers	7 057	13 206
Prêts aux établissements financiers	28 441	44 004
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	904
Autres créances	-	-
Total créances sur établissements financiers	35 498	58 114
Total	520 576	508 360

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2019 un solde net de 5 377 606 KDT contre 4 161 650 KDT au 31 décembre 2018 soit une augmentation de 1 215 956 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires débiteurs	569 586	469 634
Avances sur placements à terme	30 761	13 021
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	2 259	2 241
Autres créances	0	6 215
Total comptes débiteurs & Autres créances	602 606	491 111
Portefeuille Escompte	697 635	392 623
Crédits à la clientèle non échus	3 833 532	2 965 795
Créances douteuses et litigieuses	302 913	286 442
Produits à recevoir	33 212	29 912
Produits perçus d'avance	(23 848)	(9 168)
Créances impayées	394 921	340 986
Total autres concours à la clientèle	5 238 364	4 006 590
Crédits sur ressources spéciales extérieures	89 049	100 598
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	984	958
Total Crédits sur ressources spéciales	90 033	101 556
Total brut des crédits accordés à la clientèle	5 931 003	4 599 257
A déduire couverture :		
Agios réservés	(151 205)	(116 044)
Provisions individuelles	(317 254)	(256 438)
Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21)	(52 954)	(40 947)
Provisions collectives (Cir BCT 2012-02)	(31 985)	(24 178)
Total Provisions et agios	(553 398)	(437 607)
Total net des créances sur la clientèle	5 377 606	4 161 650
Note 4. Portefeuille-titres commercial		
Le solde net de cette rubrique est de 21 704 à fin 2019, contre 64 096 KDT à fin 2018, soit une diminution 42 392 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :		
Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres de placement	21 704	64 096
Total	21 704	64 096
Note 5. Portefeuille d'investissement.		
Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 344 112 KDT au 31.12.2019, contre 1 288 524 KDT au 31.12.2018 soit une augmentation de 55 588 KDT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :		
Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres d'investissement	944 561	954 677
Titres de participations	421 611	353 368
Créances rattachées	48 047	32 973
Total brut du portefeuille d'investissement	1 414 219	1 341 018
Provisions	(70 107)	(52 494)
Total provisions et plus-value réservées	(70 107)	(52 494)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	1 344 112	1 288 524

Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 26 335 KDT à la date du 31 Décembre 2019, contre 52 917 KDT au 31 Décembre 2018.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Titres A T L	-	26 625
Titres A T I	2 856	3 034
Titres A F C	1 462	1 413
Titres UNIFACTOR	4 640	3 878
Titres Arabia Sicav	5 174	5 049
Titres Sanadett Sicav	10 305	11 347
Titres Axis Trésorerie	218	216
Titres Axis Prudent	63	65
Titres CODIS	1 184	565
FCP IRADETT 20	-	76
FCP IRADETT 50	124	122
FCP IRADETT 100	-	105
FCP IRADETT CEA	96	102
FCP SALAMETT PLUS	78	207
FCP SALAMETT CAP	118	113
SARI	18	-
Total Titres mis en équivalence	26 335	52 917

Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 Décembre 2019 à 90 766 KDT contre 75 140 KDT au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 15 626 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31.12.18	Acquisition	Cession / Transfert	VB au 31.12.19	Amort / Provision Cumul au 31.12.18	Dotation	Reprise / Sortie	Amort / Provision Cumul au 31.12.19	VCN au 31.12.19
1) Immobilisation Incorporelles	39318	9230	0	48548	-26095	-5571	0	-31667	16881
Logiciels	38771	9227	0	47998	-25944	-5560		-31505	16493
Droit au bail	429	0	0	429	-151	-11	0	-162	267
Autres immobilisations incorporelles	118	3	0	121	0		0	0	121
2) Immobilisations Corporelles	167475	7451	-6358	168530	-110972	-10579	6291	-115260	53264
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>84887</u>	<u>2784</u>	<u>-10</u>	<u>87625</u>	<u>-50361</u>	<u>-3498</u>	<u>7</u>	<u>-53852</u>	<u>33773</u>
Terrains d'exploitation	5167	0	0	5167	-	-	-	0	5167
Bâtiments	23893	0	0	23893	-9612	-398	0	-10010	13883
Aménagements de bâtiments	55827	2784	-10	58565	-40748	-3101	7	-43842	14723
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>8908</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>8908</u>	<u>-7287</u>	<u>-178</u>	<u>0</u>	<u>-7465</u>	<u>1443</u>
Terrains hors exploitation	36	0	0	36	0	0	0	0	36
Bâtiments	8872	0	0	8872	-7287	-178	0	-7465	1407
<u>Matériels & Mobiliers de bureau</u>	<u>9694</u>	<u>1436</u>	<u>-399</u>	<u>10731</u>	<u>-6754</u>	<u>-635</u>	<u>382</u>	<u>-7006</u>	<u>3724</u>
<u>Matériels de transport</u>	<u>12660</u>	<u>2041</u>	<u>-1388</u>	<u>13313</u>	<u>-8790</u>	<u>-1646</u>	<u>1345</u>	<u>-9091</u>	<u>4222</u>
<u>Matériels informatique</u>	<u>46100</u>	<u>1074</u>	<u>-4561</u>	<u>42613</u>	<u>-35220</u>	<u>-4374</u>	<u>4557</u>	<u>-35037</u>	<u>7576</u>
<u>Matériels de sécurité</u>	<u>5188</u>	<u>98</u>	<u>0</u>	<u>5286</u>	<u>-2531</u>	<u>-243</u>	<u>0</u>	<u>-2774</u>	<u>2512</u>
<u>Autres immobilisations</u>	<u>38</u>	<u>17</u>	<u>0</u>	<u>55</u>	<u>-30</u>	<u>-5</u>	<u>-</u>	<u>-35</u>	<u>14</u>
3) Immobilisations encours	8012	10587	-58	18517	0	0	0	0	20542
Immobilisations corporelles encours	4494	891	-58	5303	0	0	0	0	5303
Immobilisations incorporelles encours	3518	9696	0	13214	0	0	0	0	13214
Ecart Acquisition	4116	0	0	4116	-1886	-205	0	-2091	2025
Total	214805	27278	-6417	235662	-137068	-16151	6291	-146927	90766

Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à 128 253 KDT au 31.12.2019, contre 137 806 KDT au 31.12.2018 soit une diminution nette de 9 553 KD, détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Crédits & Avances aux Personnels	29 709	25 589
Impôts Actif	6 864	5 996
Impôts différer Actif	4 040	(49)
Stocks Imprimés & Fournitures	1 655	1 490
Charges à répartir	2 774	1 589

Comptes d'attente	90 444	109 369
Crédits pris en charge par l'Etat	271	288
Provisions pour risques et charges	(7 505)	(6 466)
Total	128 253	137 806

1.1. Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 2 774 KDT au 31.12.2019 contre un montant de 1 589 KDT au 31.12.2018 soit une augmentation de 1 185 KDT se détaillant comme suit :

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

Désignation	VB au 31.12.19	Résorptions cumulées 2018	Résorption Exercice 2019	Résorptions cumulées 2019	V.Netto 31.12.19
Autres charges à répartir	8 363	3 954	1 635	5 589	2 774
Total	8 363	3 954	1 635	5 589	2 774

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2019, cette rubrique accuse un solde de 674 000 KDT enregistrant ainsi une diminution de 111 000 KDT par rapport au 31.12.2018.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts auprès de la BCT Dinars	674 000	785 000
Total	674 000	785 000

Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2019 un solde de 293526 KDT contre un solde de 113 387 KDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Etablissements bancaires	276 677	102 851
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	1 820	3 482
Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars	271 085	34 000
Emprunts auprès établissements bancaires en devises	-	61 378
Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires	3 763	3 991
Etablissements financiers	16 858	10 536
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	16 859	10 536
Total	293 526	113 387

Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 5 233 804 KDT au 31 décembre 2019 KDT contre 4 642 736 KDT au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts à vue	1 650 036	1 531 992

Dépôts à Terme	2 187 226	1 782 709
Comptes d'épargne	1 157 989	1 082 519
Autres sommes dues à la clientèle	227 932	238 151
Dettes rattachées	10 621	7 365
Total	5 233 804	4 642 736

Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 693 439 KDT au 31 Décembre 2019, contre 288 887 KDT au 31 Décembre 2018, soit une augmentation de 404 552 KDT

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts matérialisés	383 639	92 025
Emprunts Obligataires	234 066	25 406
Emprunts subordonnés	130 749	61 229
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	18 824	5 390
Ressources spéciales	309 802	196 862
Ressources extérieures	305 415	153 107
Ressources extérieures en dinars	70 305	78 998
Ressources extérieures en devises	235 110	74 109
Ressources budgétaires	1 914	2 084
Autres ressources	0	40 620
Dettes rattachées sur ressources spéciales	2 473	1 051
Total	693 439	288 887

Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2019 à 238 666 KDT contre 60 279 KDT à fin 2018, soit une augmentation de 178 387 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Frais liés au Personnel	32 877	30 322
Divers frais à payer	74 785	11 601
Impôts Passifs	18 084	17 374
Provisions pour risques et charges	7 645	7 247
Comptes D'attente	105 275	(6 265)
Total	238 666	60 279

La banque a reçu en date du 30 Décembre 2019, la notification des résultats de la mission de contrôle de l'année 2015. De même, la banque a reçu en date du 13 mars 2020, la notification des résultats de la mission de contrôle des années 2016, 2017 et 2018. Ces notifications ont comporté :

- 1- Une charge fiscale au titre des impôts directs et des pénalités s'y rattachant de 741 KDT pour 2015 et de 2 322 KDT pour 2016, 2017 et 2018.
- 2- La constatation au profit de la banque d'un actif (au titre du report d'impôt) de 2,195MDT.

La liquidation de l'impôt dans le cadre d'une conciliation avec l'administration fiscale exigera la constatation des deux éléments ci-dessus.

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2019, le capital social s'élève à 100 000 KDT composé de 100 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant affectation ont atteint 645 661 KDT à fin 2019, contre 593 735 KDT à fin 2018, soit une augmentation 51 926 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31.12.2019 avant affectation	Solde au 31.12.2018 avant affectation
Capital	100 000	100 000
Réserves consolidés	468 519	472 872
Résultat consolidé	8 817	9 681
Total capitaux propres groupe	577 336	582 553
Part des minoritaires dans les réserves	67 993	10 287
Part des minoritaires dans le résultat	332	895
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	645 661	593 735

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

Sociétés	Contribution dans le résultat consolidé	Contribution dans les réserves groupe
Arab Tunisian Bank	8 482	444 604
Arab Tunisian Lease	1 575	14 196
A F C	(105)	1 277
Arab Tunisian Invest	(8)	(282)
Arab Tunisian Develop	(1 816)	7 632
Arab Tunisian Lease LLD	-	-
UNIFACTOR	657	2 265
Arabia Sicav	115	(1 705)
Sanadett Sicav	495	(283)
Axis Trésorerie	10	8
Axis Prudent	2	31
FCP IRADETT 50	3	50
FCP IRADETT CEA	2	24
FCP SALAMETT PLUS	3	4
FCP SALAMETT CAP	6	42
CODIS	313	259
SARI	(917)	397
Total	8 817	468 519

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 756 044 KDT au 31 décembre 2019 contre 679 462 KDT au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
en faveur des banques	362 129	261 409
en faveur de la clientèle	393 915	418 053
Total	756 044	679 462

Ventilation par nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
en faveur des banques	-	-	362 129	362 129
en faveur de la clientèle	-	-	393 915	393 915
Total	-	-	756 044	756 044

Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 396 048 KDT au 31 décembre 2019 à 207 179 KDT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Crédits documentaires Import	248 820	138 201
Crédits documentaires Export	147 228	68 978
Total	396 048	207 179

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	-	248 820	248 820
Crédits documentaires Export	-	-	147 228	147 228
Total	-	-	396 048	396 048

Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2019 comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Effets refinançables données en garantie	428 000	390 000
BTA données en garantie	282 000	320 000
Emprunt national donné en garantie	12 000	18 000
Total	722 000	728 000

Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2019 à 181 416 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de financement donnés	180 416	230 569
En faveur de la clientèle	180 416	230 569
Engagements sur Titres	1 000	750
Participations non libérées	1 000	750
Total	181 416	231 319

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Désignation	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	=	=	180 416	180 416
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	-	-	180 416	180 416
Engagements sur Titres	=	=	1 000	1 000
Participations non libérées	-	-	1 000	1 000
Total	-	-	181 416	181 416

Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2019 à 1 123 043 KDT contre 786 434 KDT au 31 décembre 2018. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Garanties reçues de l'Etat	1 129	1 143
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	344 415	267 369
Garanties reçues de la clientèle	777 499	517 922
Total	1 123 043	786 434

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31 décembre 2019 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe de risque	Garantie de l'Etat	Garantie Banques	Garantie Financière	Garantie Réelle
0	746	66 943	176 220	285 363
1	144	47 250	27 903	270 260
2	80	-	135	7 374
3	77	131	84	12 694
4	82	3 200	19 090	115 199
5	-	3 460	-	86 609
Total général	1 129	120 984	223 432	777 499

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2019 s'élèvent à 3 968 KDT se présentent comme suit :

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Devises vendues au comptant à livrer	(6 651)	(13 348)
Devises achetées au comptant à recevoir	10 619	10 615
Total	3 968	(2 733)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2019 s'élèvent à (340 070) KDT se présente comme suit:

Désignation	31.12.2019	31.12.2018
Devises vendues à terme à livrer	(345 666)	(280 816)
Devises achetées à terme à recevoir	5 596	46 023
Total	(340 070)	(234 793)

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 20. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 473 327 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 357 371 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	12 848	10 389
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	9 008	4 950
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	3 840	5 439
Opérations avec la clientèle	460 479	346 982
Intérêts sur crédit CT & MLT	397 191	291 204
Intérêts sur comptes courants débiteurs	63 288	55 778
Total	473 327	357 371

Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 68 466 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 67 252 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Commissions sur comptes et moyens de paiement	40 563	42 488
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	9 057	8 158
Récupérations et autres commissions	14 693	10 912
Commissions sur opérations internationales	4 153	5 694
Total	68 466	67 252

Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 22 171 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 24 597 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Gain net sur titres de placement	-24	1 327
Gain net sur opérations de change	22 195	23 270
Total	22 171	24 597

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

Désignation	2019	2018
Titres de placement à revenu fixe		
Produits sur Bons de Trésor	-24	1 327
Total Gain net sur titres de placement	-24	1 327

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Désignation	2019	2018
Profit/ Perte sur opérations de change	2 149	5 272
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	(3 512)	(143 389)
Profit/ Perte sur positions de change à terme	23 558	161 387
Total Gain net sur opérations de change	22 195	23 270

Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 73 651 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 71 641 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	73 019	68 372
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	619	440
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	14	2 829
Total	73 651	71 641

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Désignation	2019	2018
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	56 283	57 416
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	10 949	3 822
Intérêts et revenus assimilés sur fonds commun de créances	24	75
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	5 620	6 925
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	141	134
Total	73 124	68 372

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

Désignation	2019	2018
Produits sur bons de trésor	54 439	53 573
Décote sur bons de trésor	(511)	(1 038)
Prime sur bons de trésor	2 355	4 881
Total	56 283	57 416

Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 358 977 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 263 314 KDT au cours de l'exercice 2018.

Désignation	2019	2018
Intérêts encourus et charges assimilées	358 904	263 254
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	72 380	88 835
Opérations avec la clientèle	232 834	161 856
Emprunts et ressources spéciales	53 689	12 563
Autres intérêts et charges	73	60
Total	358 977	263 314

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 54 786 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 56 824 KDT au cours de l'exercice 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Dotations aux provisions sur créances douteuses	46 951	54 551
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	3 295	2 766
Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21	13 074	14 443
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	6 464	4 364
Frais de recouvrement	969	455
Total dotations	70 753	76 579
Pertes sur créances	3 001	4 249
Total dotations & pertes et radiations sur créances	73 754	80 828
Reprises de provisions sur créances douteuses	-11 384	(17 744)
Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	-1 067	(5 900)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges	-6 516	(360)
Total Reprises	-18 967	(24 004)
Total des reprises et des récupérations sur créances	-18 967	(24 004)
Total	54 787	56 824

Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 12 367 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 15 988 KDT au cours de l'exercice 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	22 604	16 054
Reprises/provisions pour dépréciation de titres	-10 237	(66)
Total	12 367	15 988

Note 27. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 110 311 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 95 508 KDT au cours de l'exercice 2018 soit une augmentation de 14 803 KDT.

Désignation	2019	2018
Rémunération du personnel	88 193	74 709
Charges sociales	18 705	17 390
Autres charges liées au personnel	3 413	3 409
Total	110 311	95 508

Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 64 282 KDT au cours de l'exercice 2019 contre un montant de 55 124 KDT au cours de l'exercice 2018 soit une augmentation de 9 158 KDT.

Désignation	2019	2018
Frais d'exploitation non bancaires	18 184	16 613
Autres charges d'exploitation	46 098	38 511
Total	64 282	55 124

Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2019 et 2018 :

Désignation	2019	2018
Plus-values sur cession des immobilisations	(626)	(891)
Autres résultats exceptionnels	998	2 049
Total	372	1 158

Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain des autres éléments extraordinaires se présente comme suit :

Désignation	2019	2018
Contribution conjoncturelle	260	130
Total	260	130

6. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2019 un solde de 5 534 KDT contre un solde de (355 177) KDT au 31 décembre 2018 se détaillant ainsi :

Désignation	2019	2018
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	269 742	198 054
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	259 032	397 638
Titres des sociétés cotées et des sicav	21 704	18 519
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(544 944)	(969 388)
Total	5 534	(355 177)

Note 32. Évènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 21 Avril 2020. Depuis cette date un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Face à cette situation, la banque a activé son plan de continuité d'exploitation (PCA) pour assurer à sa clientèle l'accès, dans des conditions suffisantes, aux services bancaires. Elle a, en outre, mis en place un système de sécurité pour préserver la santé de son personnel et de ses clients.

En outre, la Banque Centrale de Tunisie à travers les circulaires 2020-05, 2020-06 et 2020-07 a demandé aux banques de prendre des mesures de soutien aux particuliers, professionnels et sociétés en matière de rééchelonnement du paiement de leurs échéances de crédits pour la période s'étalant entre les mois de mars à septembre 2020 et d'offrir gratuitement les cartes et le service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).

La banque est tenue d'appliquer les mesures prévues dans ces différentes circulaires.

Ces mesures ainsi que la pandémie auront une répercussion sur l'activité des clients de la banque. Cependant, l'impact qu'auraient ces éléments sur les performances de la banque elle-même ne peut être estimé à cette date.

Par ailleurs, il est utile d'attirer l'attention au fait que la banque n'a pas une concentration sur un secteur d'activité bien particulier, ce qui est de nature à limiter les conséquences négatives de cette situation.

GRUPE ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

2. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 577 336 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 8 817 KDT.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 21 Avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tunisian Bank conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

4. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

3.1 Couverture du risque de crédit

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, l'Arab Tunisian Bank "ATB" est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note aux états financiers "Evaluation des engagements et des provisions y afférentes", la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles:
 - ✓ Les provisions individuelles : déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
 - ✓ Les provisions individuelles additionnelles : ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.
- La provision collective : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève, au 31 décembre 2019, à 5 931 003 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 151.205 KDT et à 402.193 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions ;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 352.302 KDT, pour une provision de 56.387 KDT, soit un montant net de 295.915 KDT, représentant 4% du total bilan-actif.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents »

En raison de l'importance des fonds gérés 352.302 KDT, soit 26% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2019 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SIACR.

4. Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. La note 2 des états financiers consolidés indique que certains états financiers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation et ayant servi à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.
2. La note 32 sur « les évènements postérieurs à la date de clôture », qui précise que le groupe ATB, devant les risques sérieux de propagation de l'épidémie COVID-19, a actionné un plan de continuité d'activités à partir du 23 mars 2020 jusqu'à la fin de la période de confinement qui consiste à réduire la présence de son personnel aux activités strictement nécessaires à la continuité de ses activités et pour se conformer aux exigences de la circulaire BCT 2020-05 " Mesures relatives à la tarification et à la continuité de certains services bancaires".
3. La note 13 sur les « Autres passifs », qui précise que la société mère ATB a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018.

En Décembre 2019, une notification des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2015 a été adressée à la société en ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 741 KDT. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de ladite vérification. Par ailleurs, en Mars 2020, une notification des résultats des exercices 2016, 2017 et 2018 a été adressée à la société et réclamant un montant de 2 322 KDT au titre des impôts et taxes dues. La société a constaté une provision d'un montant de 2 200 KDT qui a été comptabilisée à la clôture de l'exercice 2019 pour couvrir ce risque.

Ainsi, au stade actuel des procédures, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de cette affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 5 juin 2020

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de CPA Associates
International**

Chiheb GHANMI

